



Le 14 août 2025

PAR COURRIEL

Accès à l'information
 Complexe Desjardins
 Tour Est, 12^e étage
 C. P. 10000, succ. pl. Desjardins
 Montréal (Québec) H5B1H7
Responsable.Acces@hydroquebec.com

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2025-0340

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 22 juillet 2025 et visant à obtenir :

« les coûts engendrés pour de la main-d'œuvre des pannes du 23 au 26 juin 2025 pour répondre à la demande dans la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches. Merci de me préciser :

- *le nombre d'heures supplémentaires que ça a occasionné, par jour, du 23 au 26 juin, ainsi que le coût que ça représente.*
- *le coût des primes octroyées pour un travail réalisé en férié le 23 juin*
- *le coût des primes de nuit, s'il y en a pour la même période.*
- *le coût pour des contrats octroyés à des entreprises privées. »*

(Transcription intégrale)

En réponse au premier point de votre demande, vous trouverez dans le tableau ci-contre le nombre d'heures payées en temps supplémentaire à nos employés internes de métiers en activités de distribution œuvrant sur le territoire Montmorency, qui comprend notamment les régions de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches, du 23 au 26 juin 2025. Le coût du temps supplémentaire exercé en raison des pannes liées aux événements climatiques pour cette période est estimé à 745 000\$.

Temps supplémentaire (heures)	
23 juin 2025	49
24 juin 2025	3 405
25 juin 2025	4 263
26 juin 2025	1 052
Total	8 769

Concernant le second point de votre demande, il n'y a pas de prime payée lors d'une journée de congé férié mais plutôt une rémunération sous forme de temps supplémentaire (inclus ci-haut), tel que le prévoit les dispositions prévues dans la *Loi sur les normes de travail*, dans nos conventions collectives et nos ententes.

Concernant le troisième point de votre demande, nous vous informons qu'il n'y a pas de primes de nuit rémunérées spécifiquement lors d'événements majeurs.

Enfin, des ressources externes ont également été mises à contribution pour un coût estimé de 1,3 M \$, notamment pour des travaux de plantage de poteaux et en lien avec la végétation.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

Karine Charest
Directrice – Affaires corporatives et gouvernance
Choisissez un élément.

p. j.